

Maisons-Alfort, le 25 juin 2019

Conclusions de l'évaluation relatives à une demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché pour la famille de produits biocides HCL TOILET CLEANER FAMILY à base d'acide chlorhydrique, de la société McBride PLC

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a notamment pour missions l'évaluation ainsi que la délivrance de la décision d'autorisation de mise sur le marché des produits biocides.

Les « conclusions de l'évaluation » portent uniquement sur l'évaluation des risques et des dangers que l'utilisation de ces produits peut présenter pour l'homme, l'animal ou l'environnement ainsi que sur l'évaluation de leur efficacité.

Le présent document ne constitue pas une décision.

PRESENTATION DE LA DEMANDE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE ET DE LA PREPARATION

L'Agence a accusé réception d'un dossier de demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché (AMM) pour la famille de produits biocides HCL TOILET CLEANER FAMILY de la société McBride PLC dans le cadre d'une procédure de reconnaissance mutuelle simultanée.

Les produits biocides de la famille HCL TOILET CLEANER FAMILY sont des types de produit ² à base d'acide chlorhydrique² (6,75 à 13,50 %). La famille est composée de deux méta-RCP. Les produits se présentent sous la forme de liquides prêts à l'emploi et sont destinés à la désinfection de surface de la cuvette des toilettes pour une utilisation par des non-professionnels.

DESCRIPTION DU CADRE REGLEMENTAIRE

Ces conclusions sont fondées sur l'examen par la Direction d'Evaluation des Produits Réglementés (DEPR) de l'Agence du rapport d'évaluation du produit préparé par le Royaume-Uni, Etat membre de référence (EMR) conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 528/2012³.

Les données prises en compte dans l'évaluation sont celles qui ont été considérées comme valides, soit au niveau européen, soit par la DEPR. Les conclusions relatives à la conformité se réfèrent aux critères indiqués dans le règlement (UE) n°528/2012.

DESCRIPTION DE LA PROCEDURE D'EVALUATION

Les produits biocides de la famille HCL TOILET CLEANER FAMILY ont été évalués par le Royaume-Uni. L'évaluation a donné lieu à la rédaction d'un rapport d'évaluation du produit et d'un résumé des caractéristiques de la famille de produits soumis à commentaires auprès des Etats membres concernés avant décision dans chaque pays.

¹ TP2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux.

² Directive 2012/16/UE de la Commission du 10 mai 2012 modifiant la directive 98/8/CE du Parlement européen et du Conseil aux fins de l'inscription de l'acide chlorhydrique en tant que substance active à l'annexe I de ladite directive.

³ Règlement (UE) N° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

Dans le cadre de la procédure de reconnaissance mutuelle simultanée, la DEPR a fait part de ses commentaires sur le rapport d'évaluation et sur le résumé des caractéristiques du produit au nom de l'autorité compétente française conformément aux lignes directrices pour la délivrance des AMM biocides de l'Anses⁴.

Les conclusions de l'évaluation se rapportent au rapport d'évaluation de la famille de produits des autorités britanniques et à son analyse par la DEPR et présentent ici une synthèse des éléments scientifiques essentiels qui conduisent aux recommandations émises par la DEPR.

Après consultations de l'ensemble des Etats membres concernés par la demande, la DEPR émet les conclusions suivantes. Les résumés des caractéristiques des produits (RCP) issu de l'évaluation de cette demande est présenté en annexe.

SYNTHESE DES RESULTATS DE L'EVALUATION

PHYSICO-CHIMIE

Les caractéristiques physico-chimiques de la famille de produits HCL TOILET CLEANER FAMILY ont été décrites et sont considérées comme conformes dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe. Les méthodes d'analyse sont considérées comme conformes.

EFFICACITE

Les éléments soumis dans le dossier permettent de conclure que la famille de produits HCL TOILET CLEANER FAMILY est efficace contre les bactéries (incluant *Salmonella* Typhimurium), les levures et les champignons lorsqu'ils sont appliqués dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe. L'activité virucide n'est pas démontrée du fait de déviations méthodologiques dans l'essai soumis.

RESISTANCE

Aucun phénomène de résistance n'a été rapporté avec l'acide chlorhydrique dans la littérature scientifique. Néanmoins en cas de non efficacité du traitement, le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente.

RISQUE POUR LA SANTE HUMAINE

L'estimation des expositions, liées à l'utilisation de la famille de produits HCL TOILET CLEANER FAMILY pour les usages revendiqués, est inférieure à l'AEC⁵ pour les utilisateurs et les autres personnes exposées, dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

Sur la base des informations transmises pas le demandeur, aucun des co-formulants contenus dans les produits de la famille HCL TOILET CLEANER FAMILY n'a été identifié comme présentant une activité de perturbateur endocrinien (PE) à l'exception d'un co-formulant qui serait susceptible de présenter une activité endocrinienne sans que les informations disponibles ne permettent de finaliser l'évaluation. L'évaluation du caractère PE de ce co-formulant devra être menée dans le cadre du règlement REACH 1907/2006.

RISQUE VIA L'ALIMENTATION

Compte tenu du type de produit qui exclut le risque alimentaire, l'évaluation n'est pas pertinente.

⁴ <https://www.anses.fr/fr/system/files/LignesDirectricesBiocides.pdf>

⁵ AEC : (Acceptable Exposure Concentration ou concentration acceptable d'exposition) est la quantité maximale de substance active à laquelle un humain peut être exposé quotidiennement, sans effet dangereux pour sa santé.

RISQUE POUR L'ENVIRONNEMENT

Les niveaux d'exposition à la substance active estimés pour les espèces non-cibles des compartiments aquatique, sédimentaire, terrestre, ainsi que les microorganismes de la station d'épuration, liés à l'utilisation du produit HCL TOILET CLEANER FAMILY, sont inférieurs à la valeur de toxicité de référence pour chaque compartiment dans les conditions d'utilisation précisées dans le RCP en annexe.

Les concentrations estimées de la substance active dans les eaux souterraines, liées à l'utilisation du produit HCL TOILET CLEANER FAMILY, sont inférieures aux valeurs seuils définies par la Directive 98/83/EC dans les conditions d'utilisation précisées dans le RCP en annexe.

CONCLUSIONS

En résumé, la conformité ou l'absence de conformité aux principes uniformes définis dans le règlement (UE) n°528/2012 pour la famille de produits HCL TOILET CLEANER FAMILY est indiquée dans le tableau suivant, usage par usage et sous réserve, à l'exception des usages non conformes, des conditions d'emploi décrites dans le projet de résumé des caractéristiques du produit présenté en annexe.

Les conditions d'emploi évaluées relatives aux usages non proposés à l'autorisation figurent, le cas échéant, dans le rapport d'évaluation du produit de l'EMR.

Résultats de l'évaluation pour les usages revendiqués pour une autorisation de mise à disposition sur le marché de la famille de produits HCL TOILET CLEANER FAMILY

Méta-RCP	Organismes cibles	Doses	Conditions d'emploi	Conclusions
Méta-RCP 1 et 2	Bactéries (incluant S.Thyphimurium)	48 mL par toilette	Le produit est appliqué, sans dilution, directement grâce à l'embout d'application.	Conforme
	Levures, Champignons		Un temps de contact de 15 minutes est nécessaire avant de tirer la chasse d'eau.	Conforme
	Virus		Utilisateurs non-professionnels	Non conforme Efficacité non démontrée

ANNEXE

Proposition de Résumé des caractéristiques de la famille de produits biocides issu des conclusions de l'évaluation

Partie I.- Premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	HCL TOILET CLEANER FAMILY
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	

1.2. Type de produit (s)

Types de produit	TP2
------------------	-----

1.3. Détenteur de l'autorisation de mise à disposition sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	McBride plc
	Adresse	Middleton Way Middleton M24 4DP Royaume-Uni
Numéro de demande	BC-RA022881-51	
Type de demande	Demande de reconnaissance mutuelle simultanée	

1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

Nom du fabricant	McBride plc
Adresse du fabricant	Middleton Way Middleton M24 4DP Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	Rue Moulin Masure 6 7730 Estaimpuis Belgique

1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Acide chlorhydrique
Nom du fabricant	Recket Benckiser Healthcare (UK) Limited
Adresse du fabricant	Sinfin Lane DE249GG Derby Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	Sinfin Lane DE249GG Derby Royaume-Uni

Substance active	Acide chlorhydrique
Nom du fabricant	Akzo Nobel Polymer Chemicals B.V.
Adresse du fabricant	Welplaatweg 12 3197 KS Rotterdam Pays-bas
Emplacement des sites de fabrication	Welplaatweg 12 3197 KS Rotterdam Pays-bas

Substance active	Acide chlorhydrique
Nom du fabricant	Inovyn Deutschland GmbH
Adresse du fabricant	Ludwigstraße 12 47495 Reinberg Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Ludwigstraße 12 47495 Reinberg Allemagne

2. Composition de la famille de produits et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Acide chlorhydrique	Acide chlorhydrique	Substance active	7647-01-0	231-595-7	6,75	13,50
Chlorure de cetrimonium	-	Co-formulant	112-02-7	203-928-6	0,12	0,525
2,2'-(octadec-9-enylimino)bisethanol	-	Co-formulant	25307-17-9	246-807-3	1,08	1,35

2.2. Type de formulation

CL – Liquide prêt à l'emploi

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 1

1. Information administrative sur le Meta RCP 1

1.1. Identification du Meta RCP 1

Identification	Méta-RCP 1
-----------------------	------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 1	
-----------------	--

1.3. Type de produit(s)

Type de produit (s)	TP2
----------------------------	-----

2. Composition du Meta RCP 1

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Acide chlorhydrique	Acide chlorhydrique	Substance active	7647-01-0	231-595-7	13,50	13,50
Chlorure de cetrimonium		Co-formulant ⁶	112-02-7	203-928-6	0,12	0,525
2,2'-(octadec-9-enylimino)bisethanol		Co-formulant	25307-17-9	246-807-3	1,30	1,35

2.2. Types de formulations

CL- Liquide prêt à l'emploi

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 1

Classification	
Catégories de danger	Corrosion cutanée, catégorie 1 Lésions oculaires graves, catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3 : Irritation des voies respiratoires Toxicité aquatique chronique, catégorie 3
Mentions de danger	H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires H318 : Provoque des lésions oculaires graves H335 : Peut irriter les voies respiratoires H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme .
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires H335 : Peut irriter les voies respiratoires H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette P102 : Tenir hors de portée des enfants P103 : Lire l'étiquette avant utilisation P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P264 : Se laver ... soigneusement après manipulation. P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... P301 + P330 + P331 : EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303 + P361 + P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la eau à l'eau/Se doucher

⁶ Formulants ou substances non-actives, dont la connaissance est essentielle à l'utilisation du produit. Dans le RCP qui sera diffusé, cette information sera limitée au noms des formulants.

	P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P501 : Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation
Note	

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Usage non-professionnel

Type de produit	2 : Désinfectants et algicides non destinés à une application directe sur l'homme ou les animaux
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Désinfection des surfaces à l'intérieur des cuvettes de toilettes par application du produit non dilué.
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries (incluant la salmonelle) Levures, Champignons
Domaine(s) d'utilisation	A l'intérieur des cuvettes de toilettes
Méthode(s) d'application	Manuelle - Application directe grâce à l'embout d'application
Dose(s) et fréquence(s) d'application	48 mL par cuvette. Temps de contact : 15 minutes (avec brossage si nécessaire) Tirer la chasse d'eau après le temps de contact Utiliser une fois par semaine.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non-Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille opaque en HDPE de 750 mL + fermeture résistante à l'épreuve des enfants.

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 1

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Ne pas mélanger avec de l'eau de javel ou un autre nettoyant pouvant entraîner la formation de chlore gazeux toxique ou de la chaleur.
- À utiliser uniquement comme désinfectant pour l'intérieur des cuvettes de toilettes en appliquant le produit non dilué.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Se laver les mains et la peau exposée après utilisation du produit.
- Éviter le contact avec la peau.
- Éviter le contact avec les yeux.
- Tenir hors de portée des enfants.
- L'emballage doit être conçu pour éliminer toute exposition à l'aide d'une buse orientable non amovible.
- L'emballage doit comporter une fermeture résistante à l'épreuve des enfants

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 minutes. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 minutes. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : contacter immédiatement le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.
- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Conserver le produit droit dans un endroit sec et frais.
- Conserver dans l'emballage d'origine.
- Durée de conservation : 24 mois.

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 1

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	SYSTEME U – Gel WC Surpuissant détartrant 5 en 1				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Acide chlorhydrique	Acide chlorhydrique	Substance active	7647-01-0	231-595-7	13,50
Chlorure de cetrimonium	-	Co-formulant	112-02-7	203-928-6	0,12
2,2'-(octadec-9-enylimino)bisethanol	-	Co-formulant	25307-17-9	246-807-3	1,35

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 2

1. Information administrative sur le Meta RCP 2

1.1. Identification du Meta RCP 2

Identification	Méta-RCP 2
----------------	------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 2	
----------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP2
---------------------	-----

2. Composition du Meta RCP 2

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Acide chlorhydrique	Acide chlorhydrique	Substance active	7647-01-0	231-595-7	6,75	9,00
Chlorure de cetrimonium	-	Co-formulant	112-02-7	203-928-6	0,3	0,525
2,2'-(octadec-9-enylimino)bisethanol	-	Co-formulant	25307-17-9	246-807-3	1,08	1,15

2.2. Types de formulations

CL- Liquide prêt à l'emploi

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 2

Classification	
Catégories de danger	Corrosion cutanée, catégorie 1 Lésions oculaires graves, catégorie 1 Toxicité aquatique chronique catégorie 3
Mentions de danger	H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires H318 : Provoque des lésions oculaires graves H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette P102 : Tenir hors de portée des enfants P103 : Lire l'étiquette avant utilisation P264 : Se laver ... soigneusement après manipulation P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... P301 + P330 + P331 : EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir P303 + P361 + P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P405 : Garder sous clé P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation .
Note	

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 2

4.1. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 1 – Usage non-professionnel

Type de produit	2 : Désinfectants et algicides non destinés à une application directe sur l'homme ou les animaux
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Désinfection des surfaces à l'intérieur des cuvettes de toilettes par application du produit non dilué.
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries (incluant la salmonelle) Levures, Champignons

Domaine(s) d'utilisation	A l'intérieur des cuvettes de toilettes
Méthode(s) d'application	Manuelle - Application directe à partir de la bouteille
Dose(s) et fréquence(s) d'application	48 mL par cuvette. Temps de contact : 15 minutes (avec brossage si nécessaire) Tirer la chasse d'eau après le temps de contact Utiliser une fois par semaine
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non-professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille opaque en HDPE de 750 mL + fermeture résistante à l'épreuve des enfants.

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 2

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées
- Ne pas mélanger avec de l'eau de javel ou un autre nettoyant, car cela pourrait entraîner la formation de chlore gazeux toxique ou de la chaleur.
- À utiliser uniquement comme désinfectant pour l'intérieur des cuvettes de toilettes en appliquant le produit non dilué

5.2. Mesures de gestion de risque

- Se laver les mains et la peau exposée avant les repas et après utilisation du produit.
- Éviter le contact avec la peau.
- Éviter le contact avec les yeux.
- Tenir hors de portée des enfants.
- L'emballage doit être conçu pour éliminer toute exposition à l'aide d'une buse orientable non amovible.
- L'emballage doit comporter une fermeture résistante à l'épreuve des enfants.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 minutes. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : contacter immédiatement le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.
- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Conserver le produit droit dans un endroit sec et frais.
- Conserver dans l'emballage d'origine.
- Durée de conservation : 24 mois.

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 2

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	PROMOCASH – Gel WC Super détartrant MONOPRIX – Gel WC Super détartrant SYSTEME U – Gel WC détartrant LEADER PRICE – Gel WC Super détartrant				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Acide chlorhydrique	Acide chlorhydrique	Substance active	7647-01-0	231-595-7	9,00
Chlorure de cetrimonium		Co-formulant	112-02-7	203-928-6	0,3
2,2'-(octadec-9-enylimino)bisethanol		Co-formulant	25307-17-9	246-807-3	1,15

Nom commercial	PROMOCASH – Gel WC superdétartrant LECLERC – Syphon Gel WC surpuissant LAGOR – Gel WC désinfectant AUCHAN – Gel WC maxi power 2 en 1 détartrant, désinfectant CARREFOUR – Gel WC Ultra + CORA – Gel WC surpuissant INTERMARCHE - Apta X'Trem Power 3 en 1 – gel WC surpuissant NETTO – Gel WC surpuissant MONOPRIX – Gel WC superdétartrant HORECA – Gel WC 3 en 1 super détartrant				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Acide chlorhydrique	Acide chlorhydrique	Substance active	7647-01-0	231-595-7	9,00
Chlorure de cetrimonium		Co-formulant	112-02-7	203-928-6	0,3
2,2'-(octadec-9-enylimino)bisethanol		Co-formulant	25307-17-9	246-807-3	1,15

Nom commercial	LECLERC – SYPHON Gel WC superdétartrant AUCHAN – Gel WC maxi power 100% détartant CORA – Super détartant LEADER PRICE – Gel WC Super détartant SYSTEME U – Gel WC détartant				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Acide chlorhydrique	Acide chlorhydrique	Substance active	7647-01-0	231-595-7	6,75
Chlorure de cetrimonium		Co-formulant	112-02-7	203-928-6	0,525
2,2'-(octadec-9-enylimino)bisethanol		Co-formulant	25307-17-9	246-807-3	1,15